

INFO OUEST-FRANCE. Anne Genetet détaille son programme d'éducation à la sexualité pour l'école

Alors que sa publication est prévue en fin d'année, le prochain programme d'éducation à la vie affective et à la sexualité (Evars) a été la cible d'attaques cette semaine. Pour « rassurer les parents », mais aussi les associations qui le soutiennent, la ministre de l'Éducation nationale, Anne Genetet, dévoile et défend son contenu dans *Ouest-France*. Consentement, lutte contre les violences sexuelles... Elle détaille les thèmes qui seront abordés à l'école, au collège et au lycée.

Le sujet - inflammable - a fait couler beaucoup d'encre cette semaine. Alors qu'un premier programme d'éducation sexuelle doit être publié en cette fin d'année, le projet a été vivement attaqué ces derniers jours. Une offensive menée par des associations familiales conservatrices, qui estiment que ce n'est pas le rôle de l'école d'aborder ces sujets. Celles-ci ont même trouvé un soutien de poids, en la personne du ministre de la Réussite scolaire. Mercredi 27 novembre, au Sénat, Alexandre Portier a en effet jugé « **inacceptable** » la version qu'il avait consultée, alors que des éléments du projet avaient commencé à circuler. L'ex-député Les Républicains a promis de « **se battre pour que la théorie du genre ne trouve pas sa place dans les écoles.** »

Le cabinet de la ministre de l'Éducation nationale a d'abord tenté d'arrondir les angles. Mais le lendemain, Anne Genetet, a fini par recadrer son collègue du gouvernement. Quelques heures plus tard, elle a reçu *Ouest-France* pour défendre « **un programme qui n'a rien d'idéologique** », dont elle nous confirme en exclusivité le contenu, de la maternelle jusqu'au lycée. Ce document doit permettre d'assurer les trois séances annuelles prévues par le Code de l'éducation depuis... 2001. Actuellement, moins de 15 % des élèves ont pu bénéficier de ces enseignements.

Lire aussi. Éducation sexuelle : pressions, « fake news », manque de moyens... Pourquoi ça coince autant ?

Le programme n'est pas encore sorti qu'il suscite déjà la polémique... Le ministre de la Réussite scolaire, Alexandre Portier, a parlé d'une version « inacceptable », faisant, selon lui, la promotion de « la théorie du genre »...

La théorie du genre n'existe pas. Lorsque je suis arrivée au ministère de l'Éducation nationale, j'ai lu le projet de programme, et j'ai considéré qu'il fallait le publier sans perdre de temps. Dans ce pro-

jet, il n'y a rien d'idéologique. Il n'y a qu'une ligne, c'est la mienne. Il est source de progrès, j'en suis fière. Les enseignants, les parents, les associations, l'attendent avec impatience.

Il va permettre d'appliquer, enfin, la loi de 2001 qui prévoit trois séances annuelles ?

Il va changer beaucoup de choses. Jusqu'à présent, ces sessions étaient dispensées sur la base du volontariat. Là, on va enfin avoir un véritable programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (Evars). Il s'agira de trois sessions dispensées. Les professeurs vont pouvoir s'appuyer sur des éléments permettant de répondre aux questions de leurs élèves. Avec un fil conducteur, des enseignements adaptés de la maternelle jusqu'à la terminale.

Qu'avez-vous ajouté, retiré, modifié dans ce programme ?

Le texte initial était équilibré, et respectait le développement des élèves. Il n'y avait rien à retoucher sur le fond. J'ai simplement tranché sur les titres. Pour l'école primaire, il y aura une éducation à la vie affective et relationnelle. La sexualité ne sera abordée qu'au collège, à partir de la 4e, et jusqu'à la fin du lycée, ainsi qu'en CAP.

Une éducation « aux relations » avant le collège

Pourquoi pas avant ? Le mot « sexualité » fait-il peur ?

Non, mais chaque enfant mûrit différemment. Par exemple, ce n'est pas facile de savoir à quel âge aborder le sujet de la contraception. À la puberté, à l'âge moyen du premier rapport sexuel ? Le curseur a donc été placé en 5e. Mais pour chaque thématique, il n'y a pas d'âge précis chez les élèves qui se posent des questions. L'idée du programme, c'est de livrer des éléments de réponses aux enseignants. Mais aussi de rassurer les parents, de leur montrer que ce programme va protéger leurs enfants.

Quels thèmes seront enseignés aux écoliers ?

Je veux être claire, il n'y aura pas d'éducation à la sexualité en maternelle ou en primaire. Ils entendront parler des émotions, du respect d'autrui et du vivre ensemble. On n'est pas loin des cours d'empathie. Dès 4 ans, ils apprendront à interpréter le langage non verbal : reconnaître la colère, la tristesse, la peur, la joie sur le visage de quelqu'un. Plus tard, l'anatomie sera abordée, pour que les enfants sachent parler de leur corps. Qu'ils comprennent aussi très tôt les parties intimes qu'un adulte, ou un autre enfant, n'ont pas le droit de toucher. Apprendre à dire non, aussi, avec la notion de consentement en CE2.

Le fait d'en parler participera à libérer la parole, notamment sur l'inceste ?

Absolument. Ce programme doit contribuer à mieux détecter les violences faites aux enfants. Et les enseignants seront formés pour recueillir leur parole.

Pourquoi c'est à l'école d'informer les élèves sur la sexualité ?

Aujourd'hui, si un enfant ou un adolescent pose une question et qu'il n'a pas la réponse, il va la chercher tout seul. Où ? Sur les plateformes numériques et les sites pornographiques. Là, on n'a plus de contrôle. Selon l'Arcom, chaque mois, on a 2,3 millions de mineurs en France qui se connectent sur un site pornographique. À l'âge de 12 ans, un jeune sur trois a déjà consulté de tels contenus. Et on sait l'influence catastrophique que ces images peuvent avoir dans la sexualité, sur l'image de soi, celle des femmes. Le combat, c'est aussi de réduire la consommation d'images pornographiques : pour s'informer, entre l'école et *PornHub*, l'élève doit choisir l'école. L'enjeu de la majorité numérique, qui relève du droit européen, est majeur. Il faut avancer vite.

Un programme, plusieurs objectifs

Et de quoi vont débattre les collégiens, les lycéens ?

L'autre objectif du programme Evars, c'est de lutter contre le harcèlement à l'école, les violences sexuelles et sexistes, les discriminations, l'homophobie. Les élèves seront bien sûr sensibilisés aux risques d'infections sexuellement transmissibles, à la contraception. L'idée est, par exemple, de travailler sur les clichés de la fille garçon manquée par exemple, donc sur la notion de stéréotypes de genre, l'importance de l'égalité fille-garçon. Par exemple, cela pourra se faire durant les cours d'EPS, avec des matchs de foot organisés en équipes mixtes.

Au sujet des agressions sexuelles, des viols, le cadre légal sera-t-il rappelé ?

Oui, au travers de débats, de jeux de rôles qui seront proposés pour décrypter ces violences, notamment celles faites aux femmes. Ils devront mettre des mots dessus.

Comment les enseignants seront-ils formés ?

Dans chaque académie, des formations en présentiel et en distanciel seront mises en place. C'est pourquoi, il faut présenter le programme rapidement. Pour que les professeurs, mais aussi les autres personnels, les formateurs, les assistants d'éducation, les infirmières et médecins scolaires, puissent s'en saisir. Ils pourront aussi s'appuyer sur des documents ressources très concrets, qui seront mis en ligne sur le site de l'Éducation nationale.

Certains enseignants peuvent se sentir gênés de parler de ces sujets avec leurs élèves. Ils pourront toujours faire appel à des intervenants extérieurs ?

Bien sûr. Nous avons une liste d'associations agréées, avec un suivi poussé par le ministère, qui peuvent intervenir localement. Toutes sont validées par nos directeurs académiques. Il appartiendra aux chefs d'établissement de décider si une intervention extérieure est nécessaire. Concrètement, dans chaque école, collège et lycée, ce sera à eux, et aux équipes pédagogiques, de décider qui anime ces séances. Le programme les aidera à s'organiser.

Avez-vous pensé à leur sécurité, en cas de pression, ou même d'agression de la part de parents d'élèves réfractaires à l'éducation sexuelle ?

Il y a de nombreuses contestations d'enseignement. Cela peut-être pour une note, ou un sujet de laïcité. Quelles qu'elles soient, elles sont inacceptables et je les condamnerai toujours avec force. Des moyens existent pour venir en aide aux professeurs menacés, comme la protection fonctionnelle systématique, et la protection policière quand cela est nécessaire.

Quand ce programme sera-t-il déployé ?

Il sera présenté au conseil supérieur de l'éducation (CSE) le 12 décembre pour un dernier tour de table. L'objectif est qu'il soit publié d'ici la fin de l'année, puis déployé à la rentrée de septembre 2025. Mais si des professeurs souhaitent s'en saisir avant l'été, ils le pourront.

Et si le gouvernement est censuré ?

La machine est lancée, le CSE se tiendra de toute façon et il n'est pas nécessaire de passer par le cadre législatif. Les textes sont en préparation pour qu'ils soient publiés rapidement par arrêté au Journal officiel. Ce sujet est trop important pour que le projet n'aboutisse pas. Et il faut le temps de bien préparer les personnels d'ici la rentrée 2025.



Anne Genetet, la ministre de l'Éducation nationale, dans son bureau, le 28 novembre 2024.

Anne Genetet, la ministre de l'Éducation nationale, dans son bureau, le 28 novembre 2024.

Stéphane Geufroi / Ouest-France

Recueilli par Johan BESCOND et Stéphane VERNAY.

